

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur ainsi que l'éducation et les services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le Budget principal des dépenses de 2017-2018 de la Commission des champs de bataille nationaux à :

<https://www.canada.ca/content/dam/canada/tbs-sct/migration/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/20172018/me-bpd-fra.pdf> page 139 de la version PDF.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2017-2018;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2017-2018. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques permet au gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

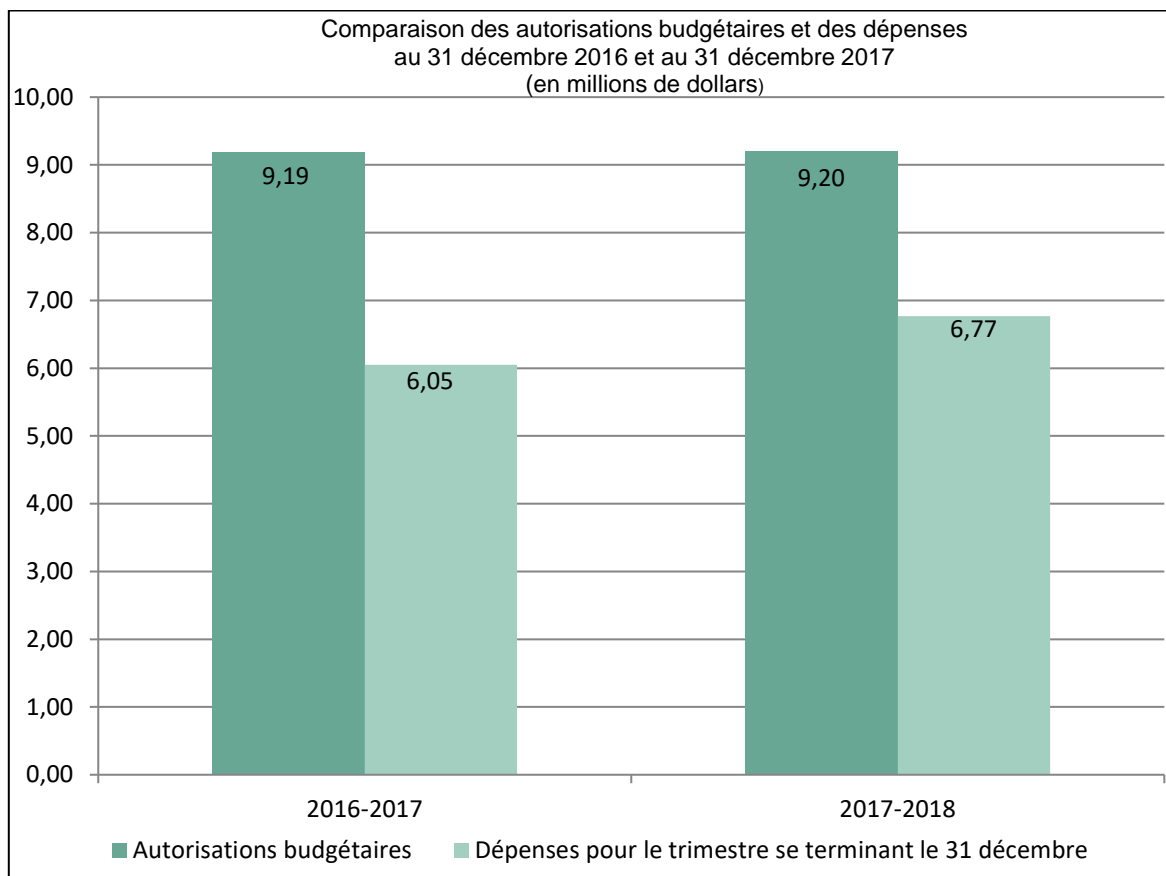
Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la légère augmentation des ressources disponibles pour l'exercice et à l'augmentation des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires connues au 31 décembre 2017, soit les ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, et des dépenses des trois premiers trimestres de l'exercice.

Variation des autorisations

Au 31 décembre 2017, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a augmenté de 0,01 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,19 M\$ à 9,20 M\$. Cette augmentation est due à une hausse du budget de fonctionnement de 0,04 M\$ et d'une baisse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,03 M\$. La variation du budget de fonctionnement de 0,04 M\$ est attribuable à une compensation obtenue à la suite des négociations de conventions collectives de 0,09 M\$, combinée à un montant de 0,17 M\$ alloué pour la rénovation de la surface de la piste de patin à roues alignées et l'installation de buvettes sur le territoire de la Commission et à une réduction de 0,22 M\$ du report de fonds de 2016-2017 à l'année en cours.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Variation des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre 2017 a augmenté de 0,72 M\$, passant de 6,05 M\$ à 6,77 M\$, ce qui représente une hausse de 12 %, selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant.

La hausse la plus significative est de 0,94 M\$ dans l'article courant des autres subventions et paiements, soit le paiement en remplacement d'impôt (PERI). En 2016, cette dépense avait subi une baisse importante à la suite de l'harmonisation par Services publics et approvisionnement Canada (SPAC). L'article courant du personnel a aussi connu une hausse de 0,21 M\$, due au retour d'employés qui avaient profité de congés non payés l'année précédente.

Ces augmentations sont principalement compensées par une diminution des dépenses pour l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages. Dans les premiers trimestres de 2016-2017, la Commission avait déboursé 0,48 M\$, pour le renouvellement d'expositions et la réfection des serres entre autres, tandis qu'en 2017-2018, elle n'a engagé que 0,08 M\$, en majeure partie pour le projet d'escalier de contournement. D'autres postes budgétaires ont subi des variations à la baisse pour un total de 0,03 M\$.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 23 juin 2017.

Annuellement, le principal risque pour la Commission est de ne pas rencontrer ses prévisions de revenus. Ses principaux revenus étant tirés des stationnements, des activités et des entrées au Musée, si la saison touristique s'avèrerait moins achalandée que prévue, la Commission devrait revoir les projets financés par ces fonds. Au 31 décembre 2017, la Commission est en mesure de confirmer qu'elle va dépasser son objectif de 1,85 \$M de financement législatif pour l'exercice en cours.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Pour l'année 2017-2018, un budget de 1,10 M\$ avait été alloué dans le cadre de projets de santé et sécurité sur le territoire de la Commission. Ainsi, la piste de patin à roue alignée a pu être rénovée et des buvettes ont été installées sur le Parc. Un montant de 0,93 M\$ a été reporté à 2018-2019 pour d'autres projets d'immobilisations. La balance du budget des opérations servira aux opérations régulières du Parc, et compte tenu que la Commission devra payer un montant supplémentaire de PERI d'environ 0,30 M\$, cela implique que la Commission devra utiliser toutes les marges de manœuvre disponibles pour combler cette dépense, ne laissant que très peu de budget pour des dépenses imprévues.

La capacité financière de la Commission pour les projets d'investissement a été considérablement affectée suite à la réduction permanente de 0,59 M\$ du budget de fonctionnement en 2013-2014, dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, et suite à de nouveaux enjeux

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

financiers, notamment l'augmentation de PERI et l'augmentation des salaires. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération dans ce contexte d'austérité a démontré très peu de marge de manœuvre. La Commission devra limiter ses projets d'investissement ou les exécuter sur une plus longue période de temps qu'initialement prévu. La Commission pourrait être dans l'obligation d'examiner d'autres voies de financement pour des projets de grande envergure, pour des imprévus et pour son plan d'immobilisations. Pour l'année en cours et celles à venir, une bonne planification des besoins opérationnels devra être faite car, la Commission n'entend pas diminuer la qualité et la quantité des services qu'elle offre au public. La Commission soulèvera cet enjeu auprès du ministère du Patrimoine canadien et continuera aussi d'exercer une gestion proactive sur les budgets de fonctionnement de tous les secteurs en prenant les décisions au fur et à mesure afin de respecter l'ensemble du budget.

Approbation des cadres supérieurs

La version originale a été signée par :

Michèle Gagné
Secrétaire – Directrice générale

La version originale a été signée par :

Bernard Laquerre
Directeur de l'administration

Ville de Québec, Québec
26 février 2018

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Dépenses de programmes	7 008	1 049	4 949	6 959	1 352	4 458
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	343	86	257	376	94	282
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	511	1 567	1 850	417	1 313
Autorisations totales	9 201	1 646	6 773	9 185	1 863	6 053

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 621	895	3 049	2 562	872	2 835
Transports et communications	182	31	76	205	28	68
Information	365	40	157	374	38	161
Services professionnels et spéciaux	782	184	534	805	189	530
Location	175	28	60	215	24	58
Réparation et entretien	962	269	439	976	180	415
Services publics, fournitures et approvisionnements	928	130	412	948	151	422
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	298	62	81	1 225	318	476
Acquisition de matériel et d'outillage	272	13	39	420	61	97
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 616	- 6	1 926	1 455	2	991
Dépenses budgétaires totales	9 201	1 646	6 773	9 185	1 863	6 053